

Actionnaires de la société
RESIDENCES DAR SAADA S.A.
Tour Crystal 3, Quartier Marina
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues et autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2025

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

2.1 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et SAKAN COLODOR S.A.R.L

Entités / Personnes concernées :

- M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI : Gérant de la filiale et Directeur Général de RDS S.A.
- SAKAN COLODOR S.A.R.L : Filiale de RDS S.A.

2.1.1 Convention de trésorerie

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 4,5% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 110 752,54 MAD HT.

Impact trésorerie :

Le montant décaissé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 60 000,00 MAD.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 69 464 546,44 MAD.

2.1.2 Convention d'accompagnement stratégique

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 25 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 ayant pour objet la définition de la nature d'accompagnement stratégique que RDS S.A fournira à SAKAN COLODOR S.A.R.L et les conditions dans lesquelles cet accompagnement sera fourni et rémunéré. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 20 janvier 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2014. L'avenant à ladite convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2016.

Modalités essentielles :

Rémunération annuelle et paiement au plus tard le 31 mars N+1.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Néant.

2.2 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et Excellence IMMO.IV S.A.R.L

Entités / Personnes concernées :

- M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI : Gérant de la filiale et Directeur Général de RDS S.A.
- Excellence IMMO.IV S.A.R.L : Filiale de RDS S.A.

2.2.1 Convention de trésorerie

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 4,5% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 110 750,27 MAD HT.

Impact trésorerie :

Au 31 décembre 2025, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à 425 000,00 MAD, et le montant encaissé s'élève à 10 000,00 MAD.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 33 053 602,81 MAD.

2.2.2 Convention d'accompagnement stratégique

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 25 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 ayant pour objet la définition de la nature d'accompagnement stratégique que RDS S.A fournira à Excellence IMMO.IV S.A.R.L et les conditions dans lesquelles cet accompagnement sera fourni et rémunéré. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 20 janvier 2016 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2014. L'avenant à ladite convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2016.

Modalités essentielles :

Rémunération annuelle et paiement au plus tard le 31 mars N+1.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 5 614,90 MAD HT.

Impact trésorerie :

La créance relative à ces produits a été imputée au niveau des flux de trésorerie liés à la convention de trésorerie (Cf 2.2.1).

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

2.3 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et Résidence Dar Saada IV S.A

Entités / Personnes concernées :

- M. Hicham BERRADA SOUNNI : Actionnaire de la filiale et Président du Conseil d'Administration des deux sociétés.
- M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI : Directeur Général des deux sociétés.
- Résidence Dar Saada IV S.A : Filiale de RDS S.A.

2.3.1 Convention de trésorerie

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 4,5% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 327 282,37 MAD HT.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 74 554 097,11 MAD.

2.3.2 Convention d'accompagnement stratégique

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 25 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 ayant pour objet la définition de la nature d'accompagnement stratégique que RDS S.A fournira à Résidence Dar Saada IV S.A et les conditions dans lesquelles cet accompagnement sera fourni et rémunéré. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 20 janvier 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2014. L'avenant à ladite convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2016.

Modalités essentielles :

Rémunération annuelle et paiement au plus tard le 31 mars N+1.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Néant.

2.4 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et Résidence Dar Saada V S.A

Entités / Personnes concernées :

- M. Hicham BERRADA SOUNNI : Actionnaire de la filiale et Président du Conseil d'Administration des deux sociétés.
- M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI : Directeur Général des deux sociétés.
- Résidence Dar Saada V S.A : Filiale de RDS S.A.

2.4.1 Convention de trésorerie

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 4,5% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 337 365,23 MAD HT.

Impact trésorerie :

Le montant décaissé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 41 000,00 MAD.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 42 004 132,33 MAD.

2.4.2 Convention d'accompagnement stratégique

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 25 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 ayant pour objet la définition de la nature d'accompagnement stratégique que RDS S.A fournira à Résidence Dar Saada V S.A et les conditions dans lesquelles cet accompagnement sera fourni et rémunéré. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 20 janvier 2016 avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2015.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2014. L'avenant à ladite convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2016.

Modalités essentielles :

Rémunération annuelle et paiement au plus tard le 31 mars N+1.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Néant.

2.5 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et Résidence Dar Saada VII S.A.R.L

Entités / Personnes concernées :

- M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI : Gérant de la filiale et Directeur Général de RDS S.A.
- Résidence Dar Saada VII S.A.R.L : Filiale de RDS S.A.

2.5.1 Convention de trésorerie

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 4,5% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 351 654,67 MAD HT.

Impact trésorerie :

Au 31 décembre 2025, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à 310 000,00 MAD, et le montant encaissé s'élève à 400 000,00 MAD.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 253 420 520,17 MAD.

2.5.2 Convention d'accompagnement stratégique

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 3 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 ayant pour objet la définition de la nature d'accompagnement stratégique que RDS S.A fournira à RDS VII S.A.R.L et les conditions dans lesquelles cet accompagnement sera fourni et rémunéré.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 3 juin 2019.

Modalités essentielles :

Rémunération annuelle et paiement au plus tard le 31 mars N+1.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 1 273 475,15 MAD HT.

Impact trésorerie :

La créance relative à ces produits a été imputée au niveau des flux de trésorerie liés à la convention de trésorerie (Cf 2.5.1).

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

2.6 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et BADALONA IMMO S.A.R.L.U

Entités / Personnes concernées :

- M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI : Gérant de la filiale et Directeur Général de RDS S.A.
- BADALONA IMMO S.A.R.L.U : Filiale de RDS S.A.

2.6.1 Convention de trésorerie

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 4,5% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 258 128,45 MAD HT.

Impact trésorerie :

Au 31 décembre 2025, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à 460 390 000,00 MAD, et le montant encaissé s'élève à 452 435 900,39 MAD.

Impact bilan :

Le solde de la créance inscrite au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 32 109 798,18 MAD.

2.6.2 Convention d'accompagnement stratégique

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 25 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 ayant pour objet la définition de la nature d'accompagnement stratégique que RDS S.A fournira à BADALONA IMMO S.A.R.L.U et les conditions dans lesquelles cet accompagnement sera fourni et rémunéré. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 20 janvier 2016 avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2015.

RS - RESIDENCES DAR SAADA S.A

Page 10

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2014. L'avenant à ladite convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2016.

Modalités essentielles :

Rémunération annuelle et paiement au plus tard le 31 mars N+1.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Néant.

2.7 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et AL BORJ AL AALI S.A.R.L

Entités / Personnes concernées :

- M. Hicham BERRADA SOUNNI : Président du Conseil d'Administration de RDS S.A et Gérant de la société AL BORJ AL AALI S.A.R.L.

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 4,5% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucune charge et aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Le montant décaissé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 3 000,00 MAD.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 4 048 825,25 MAD.

Le solde de la dette au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 5 751 631,34 MAD.

2.8 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et SAADA COTE D'IVOIRE

Entités / Personnes concernées :

- M. Fayçal IDRISSE QAITOUNI : Administrateur Général de la filiale et Directeur Général de RDS S.A.
- Saada COTE D'IVOIRE : Filiale de RDS S.A.

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 11 mai 2015 avec effet rétroactif au 11 novembre 2014 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 4 novembre 2019.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015. L'avenant à ladite convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 6% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Le montant décaissé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 3 521 760,70 MAD.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 42 571 416,08 MAD.

2.9 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et DOLIDOL UNI CONFORT S.A

Entités / Personnes concernées :

- M. Hicham BERRADA SOUNNI : Actionnaire de DOLIDOL UNI CONFORT S.A et Président du Conseil d'Administration de RDS S.A.

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 29 novembre 2017 portant sur l'acquisition des droits indivis à extraire par voie de morcellement du titre foncier N° 59/63.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 janvier 2018.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 14 917 500,00 MAD.

2.10 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et M. Abdelali BERRADA SOUNNI

Entités / Personnes concernées :

- M. Abdelali BERRADA SOUNNI : Administrateur de RDS S.A.

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 21 juillet 2017 portant sur l'acquisition de deux terrains objets des titres fonciers numéros : 114,423/63 et 114,424/63 propriétés dite bled Berrada.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2017.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucune charge n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la dette inscrite au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 5 363 400,00 MAD.

2.11 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et FT OLYMPE

Entités / Personnes concernées :

- M. Hicham BERRADA SOUNNI : Président du Conseil d'Administration de RDS S.A et des filiales RDS IV S.A et RDS V S.A.

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 3 novembre 2017 portant sur la titrisation d'actifs immobiliers détenus par RDS S.A et certaines de ses filiales pour faire face aux besoins de trésorerie ponctuels générés par des variations de besoin en fonds de roulement en cours d'année.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2016.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 15 868 116,38 MAD.

Le solde de la dette au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 49 552 954,17 MAD.

2.12 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et ROSALINDA S.A.R.L

Entités / Personnes concernées :

- M. Hicham BERRADA SOUNNI : Co-Gérant de la société ROSALINDA S.A.R.L et Président du Conseil d'Administration de RDS S.A.

2.12.1 Convention de cession des parts sociales de la société AL BORJ AL AALI S.A.R.L

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 02 décembre 2019 portant sur la cession de la totalité des parts sociales de la société AL BORJ AL AALI, détenues par la société RDS S.A à la société ROSALINDA S.A.R.L.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Engagement du cessionnaire de régler intégralement le prix d'achat des parts sociales au plus tard le 30 avril 2021.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la créance inscrite au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 197 706 020,71 MAD.

2.12.2 Convention de cession de l'intégralité du compte courant d'associé détenu par Résidences Dar Saada S.A, enregistré sur la société AL BORJ AL AALI S.A.R.L, à la société ROSALINDA S.A.R.L

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 30 décembre 2019 portant sur la cession du compte courant d'associé de la société AL BORJ AL AALI détenu par la société RDS S.A à la société ROSALINDA S.A.R.L.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

Modalités essentielles :

Engagement du cessionnaire de régler intégralement la créance cédée au plus tard le 30 avril 2021.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 96 293 979,29 MAD.

2.13 Conventions conclues entre RESIDENCES DAR SAADA S.A et la Société Groupe Palmeraie Développement S.A

Entités / Personnes concernées :

- M. Hicham BERRADA SOUNNI : Président du Conseil d'Administration de RDS S.A et Président Directeur Général du Groupe Palmeraie Développement S.A.
- Groupe Palmeraie Développement S.A : Actionnaire principal de RDS S.A.

2.13.1 Convention d'acquisition du terrain objet du titre foncier N°260/d sis à Beni Mellal

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention portant sur l'acquisition du terrain objet du titre foncier N° 260/d, sis à Beni Mellal.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 3 juin 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 97 049 711,37 MAD.

2.13.2 Convention de trésorerie

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 3 janvier 2008 ayant pour objet de permettre aux sociétés contractantes de procéder à des avances de trésorerie l'une envers l'autre selon leurs besoins et capacités financières.

Modalités essentielles :

Les avances consenties par les parties contractantes sont rémunérées au taux annuel de 6% HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Néant.

2.13.3 Convention d'acquisition du terrain objet du titre foncier N°22.253/M

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 02 juillet 2018 portant sur l'acquisition du terrain dit « HARAKATE » faisant l'objet du Titre Foncier N°22253/M, d'une superficie de VINGT SIX HECTARES ET VINGT CINQ ARES (26HA 25 ARE) appartenant à la Société Groupe Palmeraie Développement S.A.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun produit n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à 78 750 000,00 MAD.

2.13.4 Convention de location

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 30 mars 2015 portant sur la location des locaux par le GROUPE PALMERAIE DEVELOPPEMENT SA au profit de RDS S.A.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucune charge n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Néant.

2.13.5 Convention de Management Fees

Forme du contrat :

Convention écrite.

Nature et objet de la convention :

Convention signée le 20 novembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 relative à l'assistance par Groupe Palmeraie Développement en matière d'accompagnement stratégique sur l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 20 novembre 2014 avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2014.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015.

Modalités essentielles :

Cette convention prévoit une rémunération de 1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes de RDS S.A.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucune charge n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

Impact trésorerie :

Néant.

Impact bilan :

Néant.

Fait à Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FI.GEC SARL

FI. G E C SARL
10, Avenue Nehru
MEKNES

Karim BENNOUNA
Associé

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 87 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 99 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham CHERKAOUI
Associé